

[#]

Convention de stage

CONTACT

Le bureau des stages se trouve au bâtiment B24

Faculté des Sciences Fondamentales et Appliquées

B24 - S'Factory (salle 17)

2, rue Michel Brunet

TSA 51106

86073 Poitiers Cedex 9

Contacts

stages.sfa[at]univ-poitiers.fr

05 49 45 36 13

DES STAGES OBLIGATOIRES DE LA L3 AU M2

Les étudiants doivent obligatoirement effectuer une période de stage :

en licence : de 1 à 3 mois entre avril et juillet lors de leur 3ème et dernière année de licence.

en licence professionnelle : 4 mois à partir du mois d'avril.

en master :

- Pour certains masters 1 : 6 à 15 semaines

- Pour tous les masters 2 : 4 à 6 mois est prévue à partir de janvier.

Vous avez également la possibilité au cours de votre cursus de réaliser un stage non-obligatoire (volontaire).

COMMENT OBTENIR UNE CONVENTION DE STAGE

Les stages doivent obligatoirement faire l'objet d'une convention de stage conclue entre le stagiaire, l'organisme d'accueil et l'Université de Poitiers. Elle doit être signée avant le début effectif du stage par toutes les parties.

1/ Procédure d'obtention d'une convention en 10 étapes : [Allez-y !](#)

[
<http://sfa.univ-poitiers.fr/insertion-pro-et->
]

2/ Tout sur les stages : [la FAQ](#) [
<http://sfa.univ-poitiers.fr/insertion-pro-et->
]

3/ Listes des contacts indispensables : [Allez-y !](#)

[
</liste-des-contacts-utiles-1331191.kjsp?F>
]

4/ Documents utiles : [Téléchargez !](#)

[
</documents-utiles-a-telecharger-133121>
]